

PROVINCE DE QUÉBEC SÉANCE EXTRAORDINAIRE BUDGET 2020
CORPORATION MUNICIPALE DE SAINT-NARCISSE 16 DÉCEMBRE 2020
MRC DES CHENAUX, COMTÉ DE CHAMPLAIN

À une séance extraordinaire du conseil de la Municipalité de Saint-Narcisse MRC des Chenaux, tenue par télé conférence zoom, le mercredi 16 décembre 2020 à 19 h, sont présents, le maire monsieur Guy Veillette, madame Nathalie Jacob, messieurs les conseillers, Daniel Bédard, Michel Larivière, Jocelyn Cossette, Denis Chartier et Gilles Gauthier, tous formant quorum sous la présidence du maire.

Monsieur Stéphane Bourassa, directeur général et Johanne Ringuette, directrice générale et secrétaire trésorière adjointe sont aussi présents.

Cette séance est convoquée par monsieur Guy Veillette, maire, conformément aux dispositions du Code municipal du Québec (RLRQ, chapitre C-27.1, art. 152).

CONSTATATION DE L'AVIS DE CONVOCATION

2020-12-24

Il est proposé monsieur Michel Larivière
Appuyé par monsieur Denis Chartier
Et résolu :

QU'IL soit **CONSTATÉ ET MENTIONNÉ** au procès-verbal de la présente séance extraordinaire que l'avis de convocation a été notifié aux membres du conseil tel que requis par le Code municipal du Québec (RLRQ, chapitre C-27.1, art. 153).

Adoptée à l'unanimité.

1. TENUE DE LA SÉANCE À HUIS CLOS

ATTENDU que le décret numéro 177-2020 du 13 mars 2020 qui a déclaré l'état d'urgence sanitaire sur tout le territoire québécois pour une période initiale de dix jours;

ATTENDU que le renouvellement de l'état d'urgence sanitaire selon le décret 1308-2020, datée du 9 décembre 2020, prolonge au 16 décembre 2020 sans changer les mesures prises pour les municipalités;

ATTENDU que l'arrêté 2020-029, datée du 26 avril 2020, de la ministre de la Santé et des Services sociaux qui précise que toute séance peut se tenir à l'aide d'un moyen permettant à tous les membres de communiquer immédiatement entre eux;

ATTENDU que selon ce même arrêté, lorsque la loi prévoit qu'une séance doit être publique, celle-ci doit être publicisée dès que possible par tout moyen permettant au public de connaître la teneur des discussions entre les participants et le résultat de la délibération des membres;

ATTENDU qu'il est dans l'intérêt public et pour protéger la santé de la population, des membres du Conseil et des officiers municipaux que la présente séance soit tenue à huis clos et que les membres du Conseil et les officiers municipaux soient autorisés à y être présents et à prendre part, délibérer et voter à la séance par télé-conférence zoom.

2020-12-25

À CES CAUSES, il est proposé madame Nathalie Jacob
Appuyé par monsieur Daniel Bédard
Et résolu :

QUE le Conseil accepte que la présente séance soit tenue à huis clos et que les membres du Conseil et les officiers municipaux puissent y participer par télé-conférence zoom.

Adoptée à l'unanimité.

OUVERTURE DE L'ASSEMBLÉE

Monsieur Guy Veillette, maire, ouvre la séance à 19 h en souhaitant la bienvenue aux personnes présentes et fait la lecture d'un petit texte de réflexion.

2. Lecture et adoption de l'ordre du jour

2020-12-26

Il est proposé par monsieur Denis Chartier
Appuyé par monsieur Gilles Gauthier
Et résolu :

QUE l'ordre du jour soit adopté tel que lu et rédigé, savoir ;

ORDRE DU JOUR

CONSTATATION DE L'AVIS DE CONVOCATION

1. TENUE DE LA SÉANCE À HUIS CLOS

OUVERTURE DE L'ASSEMBLÉE

2. Lecture et adoption de l'ordre du jour

3. Présentation des prévisions budgétaires pour l'exercice financier 2021

4. Période de questions sur les prévisions budgétaires 2021

5. Adoption des prévisions budgétaires pour l'année 2021

6. Adoption du programme triennal des immobilisations (PTI)

7. Adoption du règlement portant le numéro 2020-12-561 décrétant les différents taux et tarifs pour la taxation de l'exercice financier 2021 et les conditions de perception

8. Période de questions

9. Clôture de l'assemblée

Adoptée à l'unanimité.

3. Présentation des prévisions budgétaires pour l'exercice financier 2021

Monsieur Guy Veillette, maire, fait la présentation du cahier des prévisions budgétaires pour l'exercice financier du 1er janvier au 31 décembre 2021.

4. Période de questions sur les prévisions budgétaires 2021

En raison de la pandémie, la réunion se tient à huis clos, aucune personne n'est donc présente dans l'assistance.

5. Adoption des prévisions budgétaires pour l'année 2021

2020-12-27

Il est proposé par monsieur Michel Larivière
Appuyé par monsieur Jocelyn Cossette
Et résolu :

QUE les prévisions budgétaires pour l'exercice financier 2021 soient adoptées telles que déposées, lesquelles prévisions montrent des revenus de 3 369 132 \$ incluant une appropriation du surplus de 200 329 \$, des dépenses de 3 369 132 \$, incluant la dépense pour le remboursement de la dette à long terme pour un montant de 412 803 \$ ainsi que des investissements pour un montant de 926 450 \$.

QUE 199 329 \$ soit approprié à même le surplus non affecté de la section générale pour l'exercice financier 2021.

QUE 1 000 \$ soit approprié à même le surplus non affecté de la section aqueduc pour l'exercice financier 2021.

QU'aucune somme ne soit appropriée du surplus pour la section assainissement pour l'exercice financier 2021.

QUE le cahier des prévisions budgétaires soit consigné aux archives de la municipalité.

Adoptée à l'unanimité.

6. Adoption du programme triennal des immobilisations (PTI)

CONSIDÉRANT que l'article 953.1 du *Code municipal du Québec* prévoit que le conseil d'une municipalité doit, au plus tard le 31 décembre de chaque année, adopter un programme triennal des immobilisations.

CONSIDÉRANT qu'il s'agit d'un document de planification et d'intentions.

2020-12-28

Il est proposé par monsieur Gilles Gauthier
Appuyé par monsieur Daniel Bédard
Et résolu :

QUE le programme triennal des immobilisations pour les années **2021, 2022 et 2023** est adopté comme déposé.

Adoptée à l'unanimité.

7. Adoption du règlement portant le numéro 2020-12-561 décrétant les différents taux et tarifs pour la taxation de l'exercice financier 2021 et les conditions de perception

CONSIDÉRANT qu'un avis de motion du présent règlement a été donné à une séance de ce conseil tenue le 7 décembre 2020.

2020-12-29

À **CES CAUSES**, il est proposé par monsieur Denis Chartier
Appuyé par monsieur Jocelyn Cossette
Et résolu :

QUE le règlement portant le numéro 2020-12-561 soit et est adopté;

QUE le présent règlement soit annexé au livre des règlements pour faire partie intégrante de la présente résolution comme s'il était ici au long reproduit.

Adoptée à l'unanimité.

8. Période de questions

En raison de la pandémie, la réunion se tient à huis clos, aucune personne n'est donc présente dans l'assistance.

9. Clôture de l'assemblée

CONSIDÉRANT que l'ordre du jour est épuisé;

2020-12-30

Il est proposé monsieur Daniel Bédard
Appuyé par madame Nathalie Jacob
Et résolu :

La clôture de l'assemblée à 19 h 43

Adoptée à l'unanimité.

Monsieur Guy Veillette,
Maire

Monsieur Stéphane Bourassa,
Directeur général

Je, Guy Veillette, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.

Guy Veillette
Maire et Président d'assemblée